RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 25 NOV. 2026

portant nomination des membres du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la commission consultative paritaire ministérielle compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques, administratives, paramédicales, socio-éducatives, d'assistants d'éducation ou d'accompagnants d'élèves en situation de handicap relevant du système de vote électronique du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses titres Ier, V, et VI du livre II ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels au ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles de l'année 2026 au sein des services et de certains établissements sous tutelle principale ou partagée du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, notamment son article 7,

Arrête :

Article 1er

La composition du bureau de vote électronique compétent pour le scrutin de la commission consultative paritaire ministérielle compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques, administratives, paramédicales, socio-éducatives, d'assistants d'éducation ou d'accompagnants d'élèves en situation de handicap est fixée, conformément à l'article 7 de l'arrêté du 6 octobre 2026 susvisé, selon le tableau ci-après :

Qualité	Identité	Organisation syndicale ou liste
Président	Valérie ARCHIMBAUD	-
Secrétaire	Lorraine SAYE	-
Secrétaire suppléant	Olivier MOREAU	-
Délégué de liste titulaire	Nicolas MARTEL	UNSA
Délégué de liste suppléant	Christine VALLANTIN	UNSA
Délégué de liste titulaire	Fabrice CARDON	Elan Commun
Délégué de liste suppléant	Gaël VOISIN	Elan Commun
Délégué de liste titulaire	Marc JOUMIER	CFDT
Délégué de liste suppléant	Virginie PELLERIN	CFDT
Délégué de liste titulaire	Catherine HOBENICHE	FO Agriculture
Délégué de liste suppléant	Isabelle GIOUANOLI	FO Agriculture

Article 2

Le bureau de vote électronique sera installé le 2 décembre 2026 à 9 heures au service des ressources humaines, bâtiment E, 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP.

A compter de son installation, le bureau de vote électronique sera ouvert jusqu'à la signature de son procès-verbal et la proclamation des résultats.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 25 NOV. 2026

Pour la ministre et par délégation :

La cheffe du service
des ressources humaines

Flora CLAQUIN